

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2024-2025

Date :Tue, 2 Apr 2024 18:08:56 +0000

De :

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

En tant que citoyen français je souhaite m'opposer à ce projet en déposant un **avis défavorable** en ce qu'il prévoit une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2024, s'additionnant à la période complémentaire déjà accordée aux chasseurs du 8 juin au 30 juin 2024 dans l'arrêté 2023.

IL est très clair que ce projet n'a aucune légitimité, aucunes réelles preuves des dégats occasionnés par cet animal n'est évoquées, quid des bébés blaireaux ?

Une totale méconnaissance de la population de blaireaux est clairement visible via votre projet, le blaireaux, contrairement aux personnes souhaitant assouvir leur perversion par cet infecte loisir, a une très forte utilité dans l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Plusieurs départements n'autorisent plus la période complémentaire du blaireau, et notamment les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône (depuis 2016), de la Côte d'Or (depuis 2015), de l'Hérault (depuis 2014), du Var, du Vaucluse, des Vosges, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

En 2021, les administrations des départements de l'Ariège, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Charente, Dordogne, Doubs, Loire, Morbihan, Pyrénées Orientales, Seine Maritime, Haute-Saône, Tarn, Yvelines et Yonne ne l'ont pas autorisée pour la première fois. En 2022, la Gironde, l'Isère et l'Ardèche ont rejoint cette liste.

Les populations de blaireaux sont fragiles et souffrent de la disparition de leurs habitats (haies, lisières, prairies, ...) et sont fortement impactées par le trafic routier. Une mortalité importante de blaireaux est liée au trafic routier.

La vénerie sous terre n'est pas sans conséquences pour d'autres espèces sauvages et, de plus, dans un pays se prétendant civilisé elle devrait simplement être abolie.

Donc je ne vois qu'une énième méthode détournée pour que quelques sadiques continuent à exercer cet acte moyen-âgeux !

Emmanuel.